

CANADA
Province de Québec
M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Messines

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue 4 février 2026 à 19 h 00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue Principale à Messines.

Sont présents :

M. Ronald Cross, maire
M Marc L. Pageau, conseiller et maire suppléant
Mme Annie Galipeau, conseillère
M. Félix-Antoine Parent, conseiller
M. Charles Rondeau, conseiller
Mme Maude Lafrenière, conseillère
Mme Marie-Anne Poulin, conseillère

Madame Nathalie Thérien, directrice générale

Présence dans la salle : Deux (2) auditeurs.

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le maire, monsieur Ronald Cross, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

R2602-027

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Marie-Anne Poulin,
Il est résolu à l'unanimité;

Que l'ordre du jour soit adopté, après le retrait du point 110-08 et l'ajout des points suivants :
900-01 Mandat au service juridique de la Municipalité – 22 chemin Jolivette
900-02 Attribution du poste « Agent de bureau – Réception et comptabilité »
900-03 Autorisation de déposer une demande de soutien financier – évènementiel

Et tout en gardant le point varia ouvert;

Ordre du jour

0 OUVERTURE DE LA RENCONTRE	
0.1	Moment de réflexion
0.2	Ouverture de la session
0.3	Adoption de l'ordre du jour
0.4	Adoption du procès-verbal du 7 janvier 2026
0.5	Suivi au procès-verbal
0.6	Période de questions
100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
100 ADMINISTRATION	
100-01	Nomination des membres aux différents comités de consultation du conseil
110 CONSEIL MUNICIPAL	
110-01	Demande d'utilisation de la salle gratuite – Cours de langue espagnole
110-02	Renouvellement de l'adhésion au RPEVG
110-03	École Sainte-Croix de Messines – Renouvellement du soutien financier
110-04	Camp de jour intermunicipal – Entente
110-05	Autorisation de dépenses – Compresseur et pistolet à peinture
110-06	Demande de partenariat et de participation au FRR – Volet 4
110-07	Affectation des dépenses relatives au projet de nouvelle caserne
110-08	Rallye Perce-Neige – Demande de participation financière
110-09	Mise à l'eau du lac Blue Sea – Renouvellement du bail

130 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

- 130-01 Présentation des comptes dus au 31 janvier 2026
- 130-02 Présentation des comptes payés au 31 janvier 2026
- 130-03 Présentation des salaires payés par dépôt direct
- 130-04 Rapport du dg des dépenses engagées au 31 janvier 2026
- 130-05 Caisse populaire – Relevé de compte au 26 janvier 2026
- 130-06 État des activités financières- Suivi du budget 2026

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE

300 TRANSPORT

- 300-01 Autorisation d’achat d’une soudeuse
- 300-02 Octroi d’un contrat gaz pour la soudeuse

400 ENVIRONNEMENT

500 COMITÉ DE LA FAMILLE ET/OU DES ÂÎNÉS

600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

- 600-01 Nomination des membres du comité consultatif en urbanisme et en environnement

700 COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE

- 700-01 Réseau BIBLIO - Nomination des représentants
- 700-02 Salon du Livre de Réseau BIBLIO - Autorisation de participation

800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE

- 800-01 Fleurons du Québec – Changement d’identité visuelle

900 VARIA

1000 PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

- 1000-1 Période de questions

1100 LEVÉE DE LA SESSION

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAUX

R2602-028

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 7 JANVIER 2026

CONSIDÉRANT QU’une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Il est résolu à l’unanimité;

D’ADOPTER ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

ADMINISTRATION

R2602-029

NOMINATION DES MEMBRES AUX DIFFÉRENTS COMITÉS DE CONSULTATION DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QU'en vertu des pouvoirs qui lui sont confiés, le conseil doit exercer directement les pouvoirs que lui donne le Code municipal du Québec; il ne peut les déléguer. Cependant, il peut nommer des comités, composés d'autant de ses membres qu'il juge convenables, avec pouvoir d'examiner et d'étudier une question quelconque. Dans ce cas, les comités rendent compte de leurs travaux par des rapports au conseil; nul rapport de comité n'a effet avant d'avoir été adopté par le conseil lors d'une séance ordinaire;

CONSIDÉRANT QUE suite aux élections municipales du 2 novembre 2025, il y a lieu de former à nouveau les comités consultatifs du conseil et de procéder à la nomination de ses membres;

CONSIDÉRANT QUE tous les conseillers ont été sollicités afin de faire connaître leurs champs d'intérêt relatifs aux divers comités

CONSIDÉRANT QUE les conseillers déclarent avoir été informés par le maire des comités qui seront nommés et qu'ils sont en accord avec leur nomination;

CONSIDÉRANT QUE suite à une analyse des intérêts manifestés par chacun des conseillers, le maire propose la nomination des conseillers aux comités tels que suit à savoir :

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marc L Pageau,
Il est résolu à l'unanimité;

1. **QUE** la présente résolution abroge et remplace toutes résolutions adoptées antérieurement portant sur le même sujet;
2. **QUE** le maire, Monsieur Ronald Cross, soit membre d'office de tous les comités en vertu de la présente résolution et soit membre d'office de tout autre comité formé de temps à autre par le conseil;
3. **QUE le comité de l'Administration générale** soit formé des membres suivants du conseil et étudie toutes questions et effectue toutes recommandations utiles en matière de fonctionnement du conseil, d'application de la loi, de gestion financière et administrative, de greffe, d'évaluation, de gestion de personnel :

Membres du comité :

- Charles Rondeau
- Marc L Pageau

4. **QUE le comité de Sécurité publique** soit formé des membres suivants du conseil et étudie toutes questions qui touchent la sécurité de la population et de façon plus particulière sur la sécurité des personnes, la sécurité des biens en réponse aux préoccupations exprimées par les citoyennes et les citoyens en application des règlements municipaux. Notamment, ces recommandations porteront sur la sécurité incendie, la police, la sécurité civile et la sécurité au travail :

Membres du comité :

- Marie-Anne Poulin
- Charles Rondeau
- Félix-Antoine Parent

5. **QUE le comité des Transports** soit formé des membres suivants du conseil et étudie toutes questions et effectue toutes recommandations utiles relatives au réseau routier, soit en matière d'entretien des chemins municipaux, de construction, de déneigement, de la signalisation, de l'éclairage des rues, de la circulation et du stationnement. De plus, ce comité sera responsable de toutes questions relativement au transport collectif :

Membre du comité :
-Annie Galipeau
-Félix-Antoine Parent

6. **QUE le comité de l'Environnement/ Hygiène du milieu** soit formé des membres suivants du conseil et étudie toutes questions et effectue toutes recommandations utiles relatives au traitement des eaux usées, à la gestion des matières résiduelles, à la gestion des cours d'eau, à la protection de l'environnement et à toutes autres questions d'hygiène du milieu :

Membres du comité :
-Maude Lafrenière
-Marc L Pageau

7. **QUE le comité des loisirs et de la culture – Volet Infrastructure** soit formé des membres suivants du conseil et étudie toutes questions et effectue toutes recommandations utiles afin d'optimiser le cadre de vie des citoyens en leur offrant la possibilité de vivre les occasions de loisirs auxquelles ils aspirent et en leur garantissant l'accessibilité la plus large possible aux services collectifs mis en place pour y répondre en fonction de la richesse de la collectivité et à l'aménagement des sites afférents, tels les parcs et les terrains de jeux.

Membres du comité :
-Annie Galipeau
-Félix-Antoine Parent

8. **QUE le comité des loisirs et de la culture – Volet événementiel**, soit formé des membres suivants du conseil, lesquels seront impliqués de l'organisation de toute activité, événement, foire ou toute activités sociales organisées par la municipalité, ainsi que la décoration de la salle Réjean-Lafrenière pour la période des fêtes.

Membre du comité :
-Tous les membres du conseil

9. **QUE le comité de l'Aménagement, urbanisme, règlements locaux et développement** soit formé des membres suivants du conseil et étudie toutes questions et effectue toutes recommandations utiles relatives à l'aménagement du territoire, à l'urbanisme, au zonage, à la réglementation locale et de toutes questions relatives au développement et au tourisme;

Membres du conseil :
-Maude Lafrenière
-Marie-Anne Poulin

Responsable de la Bibliothèque : Maude Lafrenière et Ronald Cross

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2602-030

DEMANDE D'UTILISATION GRATUITE DE LA SALLE RÉJEAN LAFRENIÈRE POUR DES COURS DE CONVERSATION D'ESPAGNOL

CONSIDÉRANT QUE madame Nikki Whelan s'adresse au conseil afin de renouveler son entente d'utilisation gratuite de la salle Réjean Lafrenière pour une nouvelle session de cours d'espagnol niveau débutant et niveau intermédiaire qui se tiendrait en automne 2026;

CONSIDÉRANT QUE le projet pilote de l'automne 2025 a connu une belle réponse du côté des citoyens de Messines;

CONSIDÉRANT QUE les dates de rencontre demandées sont les lundis 14, 21, 28 septembre ainsi que le 5 octobre en après-midi pour une durée d'environ 1 h 30 par niveau et par séance;

CONSIDÉRANT QUE madame Whelan s'est engagée à maintenir les lieux propres et en ordre après chaque utilisation;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Charles Rondeau;

Il est résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER madame Nikki Whelan à utiliser gratuitement la salle Réjean-Lafrenière pour la tenue de cours de conversation en espagnol, aux dates mentionnées;

QUE cette autorisation est conditionnelle à la disponibilité de la salle, au respect des règlements municipaux en vigueur et aux modalités établies par l'administration municipale concernant l'utilisation des locaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2602-031

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE MESSINES AU REGROUPEMENT POUR LA PROTECTION DE L'EAU DE LA VALLÉE DE LA GATINEAU

Sur une proposition de Félix-Antoine Parent,

Il est résolu à l'unanimité,

D'AUTORISER le renouvellement de l'adhésion de la Municipalité de Messines au Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau pour l'année 2026, et ce pour la somme de 300\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2602-032

RENOUVELLEMENT DU SOUTIEN FINANCIER MUNICIPAL AU PROJET DE COLLATION POUR L'ÉCOLE SAINTE-CROIX DE MESSINES

CONSIDÉRANT QUE l'équipe du Pavillon Sainte-Croix a mis sur pied en 2020 un projet de collations santé offertes aux élèves fréquentant l'école;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Messines a adhéré depuis ses tout débuts au projet en offrant un soutien financier de 100\$ par mois;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite renouer avec le projet de collation pour l'année scolaire 2026.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Maude Lafrenière,

Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER un soutien financier de 1 000 \$ pour l'année scolaire 2026 et par conséquent autorise le déboursé au nom de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2602-033

L'AIR EN FÊTE – PARTENARIAT DE SERVICE POUR LE CAMP DE JOUR INTERMUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE suite au retrait de la Fondation le Terrier relativement à l'organisation d'un camp de jour intermunicipal offert par les années passées, l'organisme L'Air en fête a soumis une proposition d'entente pour les municipalités intéressées à faire partie du regroupement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite prendre part à l'entente de partenariat tel que proposé par l'Air en fête et ainsi poursuivre avec son programme municipal d'aide financière offert aux jeunes familles résidant sur le territoire de Messines, aide financière permettant d'alléger le coût d'inscription que les parents devront déboursier afin d'inscrire leurs enfants;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité;

D'AUTORISER l'adhésion de la Municipalité de Messines à l'entente de partenariat de service de camp de jour intermunicipal offert par l'organisme L'Air en fête pour une période estivale 2026;

QUE le conseil autorise qu'une aide financière aux jeunes familles résidant à Messines qui souhaitent envoyer leurs enfants au camp de jour 2026 et ce, selon les dispositions du consensus établi entre les municipalités participantes soit de 30\$ par enfant par semaine;

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser le maire, monsieur Ronald Cross ainsi que la directrice générale - greffière, madame Nathalie Thérien à signer l'entente proposée par l'Air en fête pour un service de camp de jour intermunicipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2602-034

AUTORISATION DE DÉPENSES POUR L'ACHAT D'OUTIL POUR LE DÉPARTEMENT DE VOIRIE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit assurer l'entretien et la maintenance des équipements de voirie, notamment les pelles à neige, les sableuses et autres équipements municipaux;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition d'un compresseur à air et d'un pistolet à peinture permettra d'effectuer les travaux d'entretien à l'interne et ainsi réduire les coûts liés à la location d'équipement requis à ce genre de travaux d'entretien;

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'un compresseur à air est prévu au point 27 du Programme triennal d'immobilisations (PTI);

CONSIDÉRANT QU'il est demandé d'autoriser la dépense pour l'achat d'un compresseur à air usagé au coût de 15 000.00\$ incluant les taxes applicables, ainsi que l'achat d'un pistolet à peinture au coût de 11 000.00\$ incluant les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité;

D'AUTORISER la dépense pour l'achat d'un compresseur à air usagé au montant de 15 000.00\$ incluant les taxes, ainsi que l'achat d'un pistolet à peinture au montant de 11 000.00\$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2602-035

AUTORISATION DE DÉPOSER UN PROJET AU PROGRAMME FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ VOLET 4 – COOPÉRATION ET GOUVERNANCE MUNICIPALE SOUS-VOLET COOPÉRATION INTERMUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Messines reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous volet Coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Messines et la Régie intermunicipale de l'aéroport de Maniwaki (RIAM) désirent présenter un projet de mise en place de la fourniture de services de déneigement par la mise en commun d'équipements municipaux, incluant l'acquisition d'une niveleuse dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité ;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Félix-Antoine,
Il est résolu à l'unanimité;

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de Messines s'engage à participer au projet de Mise en commun des services de déneigement entre la Municipalité de Messines et la Régie intermunicipale de l'aéroport de Maniwaki;
- Le conseil de la Municipalité de Messines accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;
- Le conseil de la Municipalité de Messines accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;
- Le conseil de la Municipalité de Messines autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;
- Le maire et la directrice générale sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2602-036

AFFECTATION DES DÉPENSES RELATIVES AU PROJET DE NOUVELLE CASERNE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a engagé, au cours des exercices financiers 2023-2024 et 2025, diverses dépenses relatives au projet de construction d'une nouvelle caserne, notamment pour des analyses de sol et des plans d'architecture;

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses avaient été réalisées dans le cadre d'une intention de financement par le programme PRABAM, pour lequel une lettre de confirmation avait été reçue;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a par la suite reporté ce programme de subvention, de sorte qu'aucune somme d'argent n'est actuellement versée pour ce projet

CONSIDÉRANT la correspondance échangée avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), laquelle précise que, puisqu'aucune subvention n'est autorisée et qu'aucun règlement d'emprunt n'a été approuvé pour ce projet, la municipalité doit assumer les coûts déjà engagés à même ses fonds, des crédits devant obligatoirement être associés à toute dépense municipale;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de déterminer formellement l'affectation comptable des dépenses déjà engagées ainsi que de celles à venir pour ce projet

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marc L Pageau,
Il est résolu à l'unanimité;

QUE les dépenses engagées au cours des exercices financiers 2023 et 2024 relativement au projet de la nouvelle caserne soient imputées au surplus non affecté de la municipalité;

QUE les dépenses engagées au cours de l'exercice financier 2025 relativement à ce même projet soient imputées au fonds général de la municipalité;

QUE soient autorisées, toutes les écritures comptables nécessaires à donner plein effet à la présente résolution, et ce en date du 31 décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2602-037

AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'OCTROI D'UN NOUVEAU BAIL POUR LA MISE À L'EAU DU LAC BLUE SEA

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Messines est actuellement titulaire du bail # 9697-69 pour l'utilisation du site de la mise à l'eau du Lac Blue Sea;

CONSIDÉRANT QUE ce bail vient à échéance le 31 mars 2026 et qu'il ne sera pas renouvelé à défaut de déposer une nouvelle demande auprès de la Direction de l'émission et de la gestion des droits d'occupations du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques Faune et Parc;

CONSIDÉRANT QUE ce site constitue une infrastructure d'intérêt public utilisée à des fins non lucratives et visant à favoriser l'accès de la population au plan d'eau;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marie-Anne Poulin,
Il est résolu à l'unanimité;

D'AUTORISER la directrice générale de la Municipalité de Messines, madame Nathalie Thérien à signer pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à la demande d'octroi d'un nouveau bail pour le site de mise à l'eau du Lac Blue Sea;

DE CONFIRMER que les lieux visés par la demande de bail seront utilisés à des fins non lucratives et dans un objectif de favoriser l'accès public au plan d'eau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

R2602-038

ADOPTION DU JOURNAL DES ACHATS EN LOT DUS AU 31 JANVIER 2026

CONSIDÉRANT QUE le journal des achats en lot des comptes dus ont été transmis aux membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER le journal des achats en lot, des comptes dus au 31 janvier 2026, tel que déposé et par conséquent d'autoriser leur paiement, pour la somme de 38 490.43\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2602-039

POUR ACCEPTER LE JOURNAL DES ACHATS DES COMPTES PAYÉS AU 31 JANVIER 2026

CONSIDÉRANT QUE le journal des achats des comptes payés par chèques et par prélèvements électroniques a été transmis aux membres du conseil au préalable de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marie-Anne Poulin,
Il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER la liste des comptes payés telle que déposée pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2026, pour la somme de 211 243.34 \$;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2602-040 **POUR ACCEPTER LA LISTE DES SALAIRES PAYÉS PAR DÉPÔT DIRECT**

CONSIDÉRANT QUE la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER la liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 1er au 31 janvier 2026, dont celle-ci représente la somme de 70 381,07 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2602-041 **RAPPORT DU DG DES DÉPENSES ENGAGÉES AU 31 JANVIER 2026**

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement N° 2020-364, la directrice générale a le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

CONSIDÉRANT QUE le rapport des dépenses de la directrice générale a été transmis aux membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Maude Lafrenière;
Il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER le rapport des dépenses engagées par la directrice générale tel que déposé, pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2026, dont celui-ci représente une somme de 15 089.14\$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRANSPORT

R2602-042 **AUTORISATION D'ACHAT D'UNE SOUDEUSE POUR LE DÉPARTEMENT DE VOIRIE**

CONSIDÉRANT QUE la soudeuse actuellement utilisée par le département de voirie n'est plus efficace et qu'il n'est pas possible d'en améliorer le rendement;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'acquérir un nouvel équipement afin d'assurer le bon fonctionnement des opérations et la sécurité des employés;

CONSIDÉRANT QUE deux fournisseurs ont été consultés, soit NAPA situé à Egan-Sud et Gaz Industriel Core situé à Kazabazua;

CONSIDÉRANT QU'une soumission écrite a été reçue de NAPA pour une soudeuse de marque Hobart, modèle Ironman 240, au montant de 3 199,99 \$, en plus des taxes applicables et qu'un prix équivalent a été obtenu par téléphone auprès de Gaz Industriel Core;

CONSIDÉRANT QUE le fournisseur NAPA est situé plus près, ce qui facilite le service après-vente et les interventions au besoin;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité;

D'AUTORISER l'achat d'une soudeuse de marque Hobart Ironman 240 auprès du fournisseur NAPA, au coût de 3 199,99 \$ en plus des taxes applicables, pour le département de voirie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI D’UN CONTRAT DE SERVICE DE GAZ INDUSTRIEL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Messines a fait l’acquisition d’une nouvelle soudeuse nécessitant un approvisionnement en gaz pour son fonctionnement;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues et analysées pour la location annuelle de deux (2) bouteilles et le remplissage de gaz soit celles des entreprises NAPA située à Maniwaki et Léon Grenier située à Mont-Laurier;

CONSIDÉRANT QUE l’analyse comparative des coûts se décline comme suit :

	NAPA	LEON GRENIER
Location annuelle (par bouteille)	85.00	78.00
Gaz (par bouteille)	98.20	135.64
Prix total par bouteille	183.20	213.64

CONSIDÉRANT QUE les frais de location annuelle chez NAPA soient légèrement supérieurs (\$14,00\$ \$ de différence par année pour les deux bouteilles), le coût de remplissage du gaz est significativement plus avantageux (\$37,44\$ \$ d’économie par bouteille, soit \$74,88\$ \$ par cycle de remplissage complet);

CONSIDÉRANT QUE l’option de NAPA représente une économie substantielle sur le coût d’exploitation à long terme dès le premier remplacement de bouteilles.

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Charles Rondeau,
Il est résolu à l’unanimité;

D’OCTROYER le contrat de service de gaz à l’entreprise NAPA et la location de deux (2) bouteilles et la fourniture de gaz ;

D’AUTORISER la directrice générale à finaliser les ententes contractuelles sur la base des prix soumis ;

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

C.C.U.E. : NOMINATION DES MEMBRES

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d’urbanisme et de l’environnement est régi par le règlement 180-96;

CONSIDÉRANT QUE le mandat des membres du comité consultatif d’urbanisme et d’environnement doit être renouvelé pour une période de 2 ans;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Marie-Anne Poulin,
Il est résolu à l’unanimité

DE NOMMER les personnes suivantes en tant que membres du Comité consultatif d’urbanisme et d’environnement (CCUE) de la municipalité de Messines, et ce, pour la période du 4 février 2026 au 3 février 2028 inclusivement.

- Ronald Cross, maire
- Barbara Major, contribuable
- André Galipeau, contribuable
- Maurice Archambault, contribuable
- Bruce Gauvreau, contribuable

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE

R2602-045

**BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE MESSINES – NOMINATION D’UN
MEMBRE DU CONSEIL**

CONSIDÉRANT QU’ à la suite de l’élection municipale du 2 novembre 2025, le conseil souhaite nommer les représentants (es) du conseil pour le dossier de la bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT QUE la conseillère Maude Lafrenière se dit intéressée par ce dossier et qu’elle est favorable à sa nomination.

CONSIDÉRANT QUE le maire Ronald Cross a également manifesté son intérêt à agir à titre de représentant;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Félix-Antoine Parent;
Il est résolu à l’unanimité

QUE le conseil municipal nomme le maire Ronald Cross et la conseillère Maude Lafrenière à titre de représentants du conseil pour le dossier de la bibliothèque municipale;

QUE le conseil nomme également à titre de représentante de la bibliothèque municipale de Messines, et ce auprès du Réseau BIBLIO de l’Outaouais, le maire Ronald Cross, la conseillère Maude Lafrenière et la bibliothécaire Claire Lacroix.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

R2602-046

**RÉSEAU BIBLIO – JOURNÉE DES BIBLIOTHÈQUES - AUTORISATION DE
PARTICIPATION**

Sur une proposition d’Annie Galipeau,
Il est résolu à l’unanimité

D’AUTORISER la conseillère Maude Lafrenière pour assister à la journée des bibliothèques dans le cadre du Salon du livre de Biblio Outaouais qui aura lieu le vendredi 20 février 2026 au Palais des Congrès de Gatineau. La Municipalité de Messines s’engage à défrayer, outre les frais d’inscription, les frais de déplacement s’y rattachant.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

VARIA

R2602-047

**MANDAT AUX AVOCATS POUR INSTITUER DES PROCÉDURES
JUDICIAIRES – LOT 5 203 695**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Messines a adopté la résolution numéro R2511-257 autorisant la transmission du dossier de non-conformité relatif au lot 5 203 695, à la suite de constats effectués par le service d’urbanisme quant à la présence d’usages et d’aménagement non conformes aux dispositions réglementaires en vigueur;

CONSIDÉRANT QU’une mise en demeure a été transmise au propriétaire afin de lui demander de remédier aux situations de non-conformité;

CONSIDÉRANT QU’aucune démarche de mise en conformité n’a été entreprise à ce jour par le propriétaire du lot visé;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite entreprendre les prochaines étapes afin d’assurer la mise en conformité du lot visé;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Marc L Pageau,
Il est résolu à l’unanimité;

QUE le conseil municipal mandate le cabinet d’avocats de la municipalité afin d’instituer toute procédure judiciaire nécessaire contre le propriétaire du lot

5 203 695, afin d'obtenir la cessation des usages ou aménagements non conformes et d'assurer la conformité aux règlements municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2602-048

NOMINATION DE MADAME MELISSA HARNOIS-GAUDREAU AU POSTE D'AGENTE DE BUREAU – RÉCEPTION COMPTABILITÉ

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la nomination de madame Cathy Méconse au titre d'adjointe administrative auprès de l'administration municipale, le poste est à combler;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'administration a procédé à un processus de sélection afin de pourvoir le poste d'agent (e) de bureau – réception et comptabilité;

CONSIDÉRANT QUE madame Harnois-Gaudreau a été rencontrée en entrevue et a su démontrer une formation et une expérience répondant aux critères et aux exigences du poste;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Félix-Antoine Parent,
Il est résolu à l'unanimité;

D'EMBAUCHER madame Mélissa Harnois-Gaudreau au poste d'agente de bureau – réception et comptabilité, et ce, à compter du 9 mars 2026;

QUE ses conditions de travail soient régies par la politique « Condition de travail du personnel administratif 2025-2028 » actuellement en vigueur, et que son échelle salariale soit fixée selon l'entente intervenue entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2602-049

AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE DE FINANCEMENT AU FONDS ÉVÈNEMENTS DE LA MRC VALLÉE DE LA GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE la MRC mets à la disposition un Fonds évènementiel pour encourager l'émergence, le développement et la consolidation d'évènements et de festivals et ainsi offrir un levier financier aux organisations qui contribuent à la vitalité et à la promotion de la Vallée-de-la-Gatineau

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite déposer une demande de soutien dans le cadre de l'activité estivale qu'est le pique-nique « Famille en fête »

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Marie-Anne Poulin,
Il est résolu à l'unanimité;

D'AUTORISER le dépôt d'une demande de financement pour le pique-nique Famille en fête dans le cadre du programme Fonds évènementiel offert par le MRC Vallée-de-la-Gatineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Monsieur Serge Lapointe a déposé à chacun des membres du conseil ainsi qu'à la direction générale une demande de révision de la décision de refus concernant la modification de zonage pour la sablière S.L. au 90, chemin de Farley

LEVÉE DE LA RÉUNION

R2602-050

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité;

De lever de la séance régulière à 19h25

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ronald Cross
Maire

Nathalie Thérien
Directrice générale

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussignée, Nathalie Thérien, directrice générale de la Municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

Nathalie Thérien,
Directrice générale